

Rapport n°4 :**Budget 2021 de la Mission doctorale UBFC**

Rapporteur (s) :	Maxime JACQUOT Vice-Président en charge de la Formation et de la Transformation Pédagogique
Service – personnel référent	Pauline BERGER Responsable administrative des études doctorales Service Formation & Insertion Professionnelle
Séance du Conseil d'administration	29 avril 2021

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Introduction

Le budget de la Mission doctorale provient de deux sources :

- Le reversement à UBFC par les établissements opérateurs des inscriptions (uB, UFC et UTBM) des droits d'inscription payés par les doctorants et les candidats à l'HDR ;
- Des fonds propres UBFC.

Le Collège doctoral UBFC opère la répartition de ce budget suite au vote annuel du budget global UBFC par le Conseil d'administration.

Le budget de la Mission doctorale et sa répartition**a. Montant du budget de la Mission doctorale**

Le budget approuvé lors du Conseil d'administration du 14 janvier 2021 pour la Mission doctorale s'élève à 633 007,00 € auquel s'ajoute 60 000 € pour financer les mesures de soutien aux doctorants, somme qui sera régularisée lors du budget rectificatif portant le budget 2021 à 693 007 €. Ce montant est réparti sur sept lignes budgétaires : une pour chaque école doctorale (au nombre de 6) et une pour les dépenses mutualisées.

Avec la volonté de maintenir le niveau de dotation des écoles doctorales, un montant de 459 500 € est réparti entre les six écoles doctorales.

Le reste de l'enveloppe (le « budget mutualisé ») sert aux dépenses transversales. Cette année, il s'élève exceptionnellement à 233 507 € : une enveloppe de 60 000 € est venu l'abonder pour qu'un soutien financier puisse être apporté aux doctorants mis en difficulté par la situation sanitaire.

b. Répartition

Pour déterminer la dotation de chaque école doctorale, la clé de répartition ci-dessous a été votée en Collège doctoral :

- 25% de part forfaitaire ;
- 35% en fonction du nombre d'inscrits en thèse et HDR au 30 juin de l'année N-1 ;
- 40% en fonction du nombre de soutenances de thèse et HDR en année N-1.

Répartition du budget 2021 de la Mission doctorale :

Ligne budgétaire	Dotation 2021
Budget mutualisé	233 507 €
Ecole doctorale CP	54 819,80 €
Ecole doctorale DGEP	54 902,52 €
Ecole doctorale ES	107 476,46 €
Ecole doctorale LECLA	49 936,05 €
Ecole doctorale SEPT	81 185,04 €
Ecole doctorale SPIM	111 180,12 €
TOTAL	693 007 €

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance du montant et de la répartition du budget de la Mission doctorale.